



REHABILITATION : Un besoin prioritaire des victimes de torture

Fiche d'information du CSVr sur la réadaptation pour les victimes de la torture | September 2015

Préparé par Annah Moyo Y.



THE UNITED NATIONS CONVENTION AGAINST TORTURE (UNCAT)

ARTICLE 14

EACH State Party shall ensure in its legal system that the victim of an act of torture obtains redress and has an enforceable right to fair and adequate compensation, including the means for as full rehabilitation as possible.

CONTEXTE

Un acte de torture cause une douleur ou des souffrances aiguës soit physiquement ou mentalement sur la victime. Le but de tout tortionnaire est de briser la victime et cela conduit aussi à la destruction de l'identité de la victime et de la rupture de leur personnalité. Après qu'elle eut lieu, la torture crée toujours des séquelles continues dans la vie de la victime; souvent les cicatrices physiques ou mentaux pour la vie. Une fois cassée, une victime devra subir la réhabilitation afin de retrouver sa vie, sa dignité et l'estime de soi.

Quel est l'impact de la torture sur les victimes et la vie des survivants ?

La torture affecte les survivants, leurs familles, les communautés entières et l'ensemble de la société. En effet, la torture a un impact traumatique et qui change la vie, ce qui nécessite un certain nombre d'interventions pour permettre à ses victimes d'être aussi entièrement fonctionnel que possible.

Explications de la plupart des impacts psychologiques communs de torture sur les victimes:

LA COLÈRE: La colère est une réponse très fréquente à la torture et est souvent non seulement dirigée contre l'auteur des actes de torture, mais elle peut également être adressée à beaucoup d'autres, y compris d'autres figures d'autorité ou des personnes qui détiennent une certaine forme de contrôle. La victime de la torture peut garder son désir de vengeance contre l'auteur de torture pendant plusieurs années. La victime de torture ne laisse pas sa colère s'évanouir aussi facilement car ce geste signifierait qu'il abdique contre l'auteur de la torture. La colère est une émotion souvent de couverture pour d'autres émotions telles que la honte, l'humiliation et l'impuissance. Les victimes de torture peuvent également faire introspection et se blâmer pour ce qui leur est arrivé particulièrement qu'ils n'ont pas fait tout ce qui était possible pour se protéger et protéger leurs familles. Les interventions visant à faire face à cette colère requièrent la compréhension de la colère, l'entraînement à l'affirmation de soi, la gestion des émotions sous-jacentes et des techniques de relaxation.

LE DEUIL: Les victimes de torture ont souvent à faire face à de nombreuses pertes en raison de la torture. Ils peuvent avoir perdu leurs proches qui ont également été torturés, ils peuvent avoir perdu les aspects de leur fonctionnement physique si leurs blessures physiques sont permanentes et ils peuvent avoir perdu leur statut ou leur sens d'identité. Les interventions dans le traitement de la perte doivent inclure la compréhension de la perte et le sens que cette perte a pour la personne.

LES TROUBLES D'HUMEUR: Les troubles de l'humeur les plus communes pour les victimes de torture sont la dépression et l'anxiété. Les symptômes de la dépression incluent des troubles du sommeil, des changements d'appétit, des pleurs, le désespoir, les pensées suicidaires et la faible motivation. Les symptômes d'anxiété peuvent inclure, des inquiétudes excessives, s'attendre à la survenance de mauvaises choses, se mettre en hyper - alerte ou en trop de sensibilité. La dépression et l'anxiété se produisent souvent ensemble ou les gens peuvent souffrir les deux à la fois ou à des moments différents. Les troubles de l'humeur affectent la façon dont les gens peuvent effectivement faire des plans ou trouver des solutions aux problèmes au point qu'un petit problème peut s'empirer. Les interventions pour traiter la dépression et l'anxiété incluent la thérapie cognitivo-comportementale, les techniques de relaxation, la motivation à accroître les activités et les médicaments.

LES RÉACTIONS TRAUMATIQUES: Il est très souvent normal pour les victimes de la torture d'expérimenter des réactions traumatiques à la suite de la torture. Ceux-ci peuvent être tout ou une combinaison de ce qui suit: des flashbacks, des cauchemars, revivre la torture, des pensées intrusives et effrayants, hyper - excitation, l'évitement, la culpabilité, la honte, l'humiliation et l'usage de substances toxiques. Ces réactions de traumatisme peuvent affecter gravement le fonctionnement et la capacité de mener une vie normale pour certaines victimes. Les interventions incluent la thérapie cognitivo-comportementale, l'exposition au traumatisme, la gestion des symptômes, des techniques de relaxation et de conscience, ou la prise de médicaments.

L'ÉCLATEMENT DE LA FAMILLE: Lorsque les victimes de torture éprouvent des changements psychologiques, ils se répercutent sur leurs familles. Lorsque les victimes sont en colère, ils éprouvent de la honte et sont déprimés, ils veulent souvent s'isoler et les gens autour d'eux sont affectés. Ces changements psychologiques peuvent provoquer des conflits au sein des familles. Les personnes touchées par la torture peuvent aussi connaître des changements économiques qui affectent leurs familles. Les interventions dans le traitement de l'éclatement des familles peuvent inclure le traitement de la personne affectée par la torture, mais le conseil de famille - une intervention ciblant l'unité de toute la famille, peut être très efficace et peut conduire à une meilleure compréhension et d'empathie des uns et des autres.

LA SOUFFRANCE: Les blessures physiques subies au cours de la torture laissent souvent des conséquences négatives sur le fonctionnement des victimes longtemps après l'événement et parfois les gens se retrouvent avec des incapacités permanentes. La douleur est souvent un rappel constant de l'expérience de la torture et des victimes peuvent sentir que cette douleur est la preuve que la torture garde toujours le contrôle sur eux. La douleur peut causer la dépression, le manque de concentration, l'irritabilité, la colère, le retrait et l'isolement. Les interventions psychologiques pour la douleur comprennent la relaxation et la pleine conscience des techniques, de la gestion de la douleur et de la motivation pour se conformer aux médicaments.

LES DIFFICULTÉS COGNITIVES: Parfois, les victimes peuvent avoir subi des blessures à la tête à la suite de l'expérience de la torture. Ils peuvent présenter une perte de mémoire, un manque de concentration, une diminution de la fonction exécutive, la capacité de planification avec les facultés affaiblies ou une conséquente mauvaise coordination.

THE UN COMMITTEE AGAINST TORTURE

GENERAL COMMENT NO. 3

ALL TORTURE VICTIMS have a right to rehabilitation, which should be:

- Holistic, including medical and/or psychological treatment, social, vocational and legal support
- Available, appropriate and accessible without discrimination
- Provided in a way that guarantees the safety and personal integrity of the victims, their family and their caretakers
- Provided at the earliest possible point in time after the torture event
- Provided without a requirement for the victim to pursue judicial remedies, but solely based on recommendations by a qualified health professional

Le droit à la réadaptation des victimes de torture

La psycho- sociale du bien-être des victimes de la torture reste une partie intégrante de redresser les torts causés à la vie des victimes; ce qui veut dire que la réadaptation des victimes ne devrait pas être une arrière-pensée ou quelque chose d'accessoire; il est plutôt un processus fondamental pour restaurer les vies brisées leur permettant de revenir à l'état où elles étaient avant l'expérience de la torture.

En outre, la réhabilitation des victimes de torture n'est pas seulement quelque chose dont les victimes ont besoin; il est également un droit en vertu de l'article 14 de la Convention des Nations Unies contre la torture. Ce droit est également prévu par le droit international des droits humains et le droit international humanitaire.

L' Afrique du Sud, en tant que partie à la Convention des Nations Unies contre la torture, a des obligations envers les victimes de torture pour veiller à ce que :

- Les lois nationales prévoient un régime légal effectif pour la réhabilitation des victimes de torture.
- Les politiques et les budgets de l'Etat permettent la disponibilité et l'accessibilité des services de réadaptation holistiques appropriés à toutes les victimes de torture et de mauvais traitements au sein des frontières de l'Afrique du Sud.
- Toutes les victimes de torture et de mauvais traitements ont un libre choix entre les services de réadaptation étatiques ou non - étatiques, que tous les coûts associés aux services sont couverts par l'Etat (directement ou indirectement) et que la validité des services non étatiques soient pleinement reconnue.
- Les victimes de torture et de mauvais traitements ont accès à des services de réadaptation le plus tôt possible après leur victimisation, y compris en donnant un accès basé sur une évaluation de la santé mentale et physique.
- Les victimes qui poursuivent un traitement de réadaptation soient accordées le statut de victimes comme tel et bénéficient de services psychologiques le plus tôt possible.
- Créer un environnement rassurant, de confiance et permettant l'accès et la fourniture de services de réadaptation, y compris la confidentialité de l'information des victimes.
- Reconnaître que l'obligation en vertu de l'article 14 de la Convention Contre la Torture ne porte pas sur les ressources disponibles et ne peut être reportée.

THE ROBBEN ISLAND GUIDELINES

PART III

...STATES should ensure that all victims of torture and their dependants are offered appropriate medical care, have access to appropriate social and medical rehabilitation provided with appropriate levels of compensation and support. In addition there should also be a recognition that families and communities which have also been affected by the torture and ill-treatment received by one of its members can also be considered as victims

Recommandations pour assurer la réhabilitation des victimes de torture en Afrique du Sud

Le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation (CSVr) a fourni des services psychosociaux aux victimes de la torture au cours des six dernières années. Le Centre a également mené des dialogues communautaires et des études de recherche sur les besoins des survivants de la torture. Basé sur ce travail, les principales recommandations sont fournies sur ce qui doit être fait pour répondre aux besoins des survivants de la torture en Afrique du Sud. Il est recommandé que:

- L'Etat à travers les ministères de la Santé, du Développement social, de la sûreté et de la sécurité (SAPS) et de la justice et des Services correctionnels, fasse de la réhabilitation des victimes de torture une priorité.
- Divers ministères soient formés sur la torture, ses effets et l'impact sur la vie des victimes et leur besoin de réadaptation et de soutien psychosocial.
- les initiatives gouvernementales existantes, telles que le Programme d'habilitation (sous le Ministère du Développement Social) doivent être renforcées pour y inclure également les victimes de la torture en vertu du programme et les travailleurs sociaux fournissent un soutien psycho-social aux victimes et qu'ils doivent être formés sur le traitement des victimes de la torture. Le Ministère de la Santé doit également être renforcé et avoir des capacités nécessaires pour fournir des services de réadaptation aux victimes de la torture dans différents hôpitaux et centres de soins de santé en Afrique du Sud.
- Il y a un besoin pour un budget national dédié aux victimes de la torture pour permettre aux victimes d'accéder à ces services gratuitement dans les institutions gouvernementales comme les hôpitaux et les cliniques.
- Des initiatives d'échange de connaissances et d'engagement avec d'autres initiatives de réadaptation gouvernementale doit être facilitées pour des fins d'apprentissage pour l'Afrique du Sud.
- Les Communautés ainsi que les familles ne devraient pas être laissés pour compte dans toute stratégie qui vise à réhabiliter les victimes de la torture car ils sont également touchés directement et indirectement par la torture: les stratégies de réadaptation doivent donc être construits sur les systèmes de soutien communautaires et être conduits par les victimes elle-mêmes.
- Les méthodes traditionnelles de guérison doivent également être intégrées dans les stratégies de réadaptation puisque les communautés africaines, en particulier les hommes fuient encore l'idée de recevoir des conseils et un soutien psycho-social.

A PROPOS DE CSVR

Le CSVr est un institut multidisciplinaire impliqué dans la recherche, la formation de politique, de la réadaptation psychosociale, la prestation de services, l'éducation et la formation, ainsi que la fourniture de services de conseil. L'objectif principal du CSVr est d'utiliser son expertise dans la construction de la réconciliation, la démocratie et une culture des droits de l'homme en prévention de la violence en Afrique du Sud et dans d'autres pays en Afrique.

A PROPOS DE LA CLINIQUE DU CSVR

La clinique de traumatologie est constituée de cliniciens formés professionnellement qui fournissent des conseils aux individus, aux groupes et aux familles des victimes de torture. Le CSVr a développé un modèle Africain de réhabilitation qui est informé par le contexte, un modèle psychosocial fondée sur des preuves pour la réhabilitation des victimes de torture. Le CSVr offre de la formation, le renforcement des capacités et de sensibilisation pour aider les gens à comprendre les effets du traumatisme et de torture et de briser le cycle de la violence,



CSVr
The Centre for the Study of
Violence and Reconciliation



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Braampark Office Park, 33 Hoofd Street
Braamfontein, Johannesburg, South Africa
P O Box 30778, Braamfontein, JHB, 2017
t: +27 (11) 403-5650 f: +27 (11) 339-6785
e-mail: info@csvr.org.za www.csvr.org.za